

Accusé de viols, un homme acquitté par les jurés 02/07/16

Jeudi soir, la cour d'assises de la Sarthe a rendu un verdict d'acquiescement. Fait rare. Un homme de 47 ans y était jugé pour des viols, dénoncés par sa belle-fille. L'accusé évoquait des relations consenties.

Selon un article du quotidien Le Parisien, de janvier 2013, seulement 6 % des accusés, jugés en première instance, sont acquittés. A la question : « Avez-vous une intime conviction ? », les jurés de la cour d'assises de la Sarthe ont répondu « non » jeudi soir.

Des relations consenties ?

Depuis mercredi matin, un homme de 47 ans, demeurant dans le sud-Sarthe, était jugé pour des viols sur sa belle-fille, alors que celle-ci était âgée de 17 à 21 ans. Les faits se seraient produits à raison d'une ou deux fois par mois entre janvier 2008 et décembre 2012, dans une maison isolée, que le beau-père était chargé d'entretenir.

La jeune femme avait 22 ans lorsqu'elle a, pour la première fois, dénoncé des abus sexuels. Dans une période d'errance, elle s'était confiée à une assistance sociale au sein d'un hôpital parisien. Elle avait fugué dès qu'un signalement était évoqué.

La belle-fille tombe enceinte

Placé en garde à vue, le beau-père avait d'abord contesté tout geste déplacé, finissant par reconnaître des relations qui, dit-il, étaient consenties. La demoiselle est même tombée enceinte et a avorté en janvier 2010. « Ils ont, tous les deux, inventé une petite histoire, parlant d'une relation avec un garçon de passage. Il a emmené sa belle-fille se faire avorter à l'hôpital du Mans », raconte Me Jean-Philippe Peltier, avocat de la défense, qui a plaidé l'acquiescement au bénéfice du doute. « Il y a, dit-il, un vrai doute sur le caractère consenti ou pas des relations, et des incohérences des deux côtés. »

Lors de sa plaidoirie, Me Peltier a

également mis en avant « une enquête de gendarmerie orientée ».

Une mère très ambiguë

Ambiguë, voire étrange, la posture de la mère qui, depuis la révélation des faits, a coupé les ponts avec sa propre fille.

Entendue mercredi soir par la cour d'assises, la mère a dit qu'elle ne croyait pas aux viols, ni aux relations sexuelles de sa fille avec son mari. Et Me Peltier de se sortir de ses gongs : « Mais, Madame, vous avez pris de la drogue ou quoi ? » Car, s'il y a une vérité dans cette triste histoire, c'est bien celle-là. L'accusé a couché avec celle qu'il a élevée comme sa propre fille. Il a vu le corps de cette dernière changer. Elle était devenue une femme. La mère s'est alors mise à pleurer, au bord de crise d'angoisse. A trop vouloir être en faveur de son mari, elle finissait par le desservir ! Après deux journées d'audience, la cour d'assises de la Sarthe a rendu un verdict d'acquiescement. Le parquet et



Me Jean-Philippe Peltier a plaidé - et obtenu - l'acquiescement au bénéfice du doute.

la partie civile pourraient faire appel de cette décision.

Natacha LONGERAY